

Salaires horaires minima
au 1er février 2019

Indice janvier 2018 : 103,93

Indice janvier 2019 : 106,25

Indexation : 2,23%

Catégories professionnelles	Tension	37,50 h/s.*	38,00 h/s.*	39,00 h/s.*	40,00 h/s.*
A.1. Manoeuvre	100	13,09 €	12,95 €	12,66 €	12,38 €
A.2. (10 ans d'anc. dans l'entreprise)	105	13,74 €	13,60 €	13,29 €	13,00 €
B. Spécialisé	112,5	14,73 €	14,57 €	14,24 €	13,93 €
C. Qualifié	125	16,36 €	16,19 €	15,83 €	15,48 €
D. Hautement qualifié	132	17,28 €	17,09 €	16,71 €	16,34 €
E. Qualifié hors catégorie	140	18,33 €	18,13 €	17,72 €	17,33 €

Prochaine indexation: février 2020

(*) 39h00 & 40h00: uniquement possible moyennant jours de compensation.

(*) 38h00: uniquement pour les entreprises de moins de 10 travailleurs.

(*) 37h50: généralisé pour les entreprises de 10 travailleurs et plus.

Indemnités de Stand-by au février 2019

Indemnités pour stand-by de ...

semaine en journée	1,86 €	par heure
week-end en journée	2,49 €	par heure
semaine la nuit	2,49 €	par heure
week-end la nuit	3,13 €	par heure

Indemnités de départ pour ...

1 appel	31,25 €	par jour
2 appels	49,99 €	par jour
3 appels	62,48 €	par jour
appel(s) supplémentaire(s)	6,25 €	par appel